



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	M. le maire
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du jeudi 26 novembre 2015

Délibération N°2015/424

Partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'Association Filu d'Amparera pour la mise en place d'ateliers de chants polyphoniques et de cours de langue corse

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Dans la cadre de sa politique culturelle et de ses partenaires, la Ville d'Ajaccio s'engage à collaborer à la mise en place d'ateliers de chants polyphoniques et de cours de langue corse animés par l'association Filu d'Amparera.

La ville d'Ajaccio tend à développer une politique culturelle dont l'objectif de formation et d'élargissement des publics est prioritaire.

En 2002, la Ville a initié un partenariat avec l'association Filu d'Amparera pour la mise en place d'ateliers de chants polyphoniques au sein des quartiers d'Ajaccio. D'abord situés aux Salines puis aux Cannes, ces ateliers ne concernaient qu'une trentaine d'enfants.

Cette action s'est pérennisée, structurée et développée : l'association propose dorénavant 21 créneaux, autour du chant et de la langue corse, qui concernent 160 adhérents et autour de 200 participants issus du Grand Ajaccio.

Pour cette action, la Ville d'Ajaccio versera à l'association Filu d'Amparera une somme forfaitaire de 20 000 euros.

En contrepartie, l'association Filu d'Amparera s'engage à assurer les ateliers de chants polyphoniques ainsi que les ateliers de langue corse par semaine, de janvier 2015 à décembre 2015 (en dehors des vacances scolaires).

Une convention doit être conclue avec cette association.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser M. le Maire à signer la convention dont le projet est joint au présent rapport
D'autoriser le versement de la somme de 20 000 euros à l'association Filu d'Amparera pour les actions définies ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2015 ;

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

M. le Maire à signer la convention dont le projet est joint au présent rapport

Le versement de la subvention de 20 000 euros à l'association Filu d'Amparera pour les actions définies ci-dessus.

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151126-2015_424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2015

Publication : 07/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

